

<http://www.snetap-fsu.fr/Un-appel-a-l-action-de-l.html>



# Un appel à l'action de l'intersyndicale de l'EAP ( SNETAP-FSU, SYAC-CGT, SUD-RURAL)

- Nos Actions - Archives - 2008-09 Archives - 2008-09 - Action rétention des notes - Communiqués aux personnels. -  
Date de mise en ligne : mardi 2 septembre 2008

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

## SNETAP-[FSU](#) - [SYAC-CGT](#) - [SUD](#)-RURAL

### ACTION RENTREE 2008

- L'intersyndicale de l'[EAP](#) appelle les personnels à :

- Inscrire la mobilisation dans la durée pour la défense de l'EAP et des revendications des personnels !
- Poursuivre les actions engagées à la fin de l'année : refus des heures sup, refus du bac pro trois ans
- Peser sur les choix budgétaires qui engagent pour trois ans !
- Mobiliser l'ensemble de la communauté éducative !
- Mettre en œuvre des moyens d'action nouveaux et originaux !

**Un plan d'action cohérent élaboré avec les personnels qui doit s'inscrire dans la durée : 3 mois d'action pour peser sur 3 années budgétaires !**

**Du 1 au 11 septembre :**

- Dès la prérentrée, **réunions des intersyndicales locales**, assemblées générales des personnels, état des lieux, débat sur les revendications et les modalités d'action.
- D'ores et déjà, l'**intersyndicale couvre toutes les initiatives** qui pourraient être décidées localement.
- Bilan de la rentrée établissement par établissement (pour aider ceux qui le souhaitent nous mettons sur ce site à la disposition des sections syndicales un modèle d'état des lieux).
- Penser à **établir précisément ce qui ne peut être fait dans le cadre de la [DGH](#)** (une lettre va être adressée au [DGER](#) et à l'Inspection leur demandant ce qu'il faut "supprimer " dans les référentiels)

**Le 11 septembre (dans le cadre de la journée d'action décidée dans le secteur éducatif) et dans la semaine**

du 11 :

- **Audiences régionales auprès des DRAF/SRFD** sur les bilans régionaux,
- **Audiences auprès des conseils régionaux** pour porter les revendications des personnels [TOS](#) et les revendications spécifiques de l'offre de formation continue et d'apprentissage,
- **Contact avec les partenaires** (parents, délégués élèves, organisations professionnelles pour expliquer le mouvement, les modalités d'action et solliciter leur soutien) ; Des courriers types seront proposés.
- **Explication aux élèves et aux parents des nouvelles modalités d'action** que nous vous proposons de mettre en oeuvre (rétention de note et des documents administratifs relatifs au [CCF](#), mise en ½uvre du droit de retrait.... ).
- **Courriers aux présidents de jury** pour justifier le blocage des rubans pédagogiques et multiplication des avenants aux plans d'évaluation.

Du 25 septembre au 9 octobre :

- **Délégation intersyndicale auprès des parlementaires** dans leur circonscription pour leur présenter la situation de l'enseignement agricole public, souligner les décalages entre les besoins et les moyens et les interpeller sur leur responsabilité dans le débat budgétaire.
- Rencontre des trois organisations syndicales auprès des groupes parlementaires de l'Assemblée nationale.

Fin octobre :

- **Organisation de rencontre entre les parents et les personnels** pour : informer les parents et les élèves des résultats, proposer des mobilisations communes ;
- **Autres initiatives décidées par les personnels** : nos trois organisations syndicales partagent la conviction que notre plan d'action intersyndical de l'EAP doit s'appuyer sur les personnels et les assemblées générales dans les [EPLEFPA](#) et dans les [régions](#) pour trouver leur pleine efficacité dans une démarche nationale cohérente et coordonnée.

Novembre :

- **Refuser de remplir les bulletins** (notes et appréciations).

## Une action originale et volontariste : modalités pratiques

## Rétention des notes :

- Mettre en ½uvre cette modalité dès la rentrée car c'est un **moment où les enseignants ne sont pas encore sous la pression des conseils de classe ou de l'examen final.**
- **Effectuer les évaluations habituelles mais ne transmettre les notes, ni aux élèves ni à l'administration, ni même au coordonnateur de la classe (pour éviter que les pressions de l'administration ne se concentrent sur une seule personne).** Chaque enseignant consigne ses notes en lieu sûr et ne les communique à personne.

- **Afin de ne pas pénaliser les élèves**, il est possible de leur faire connaître une appréciation sur les travaux évalués, voire de leur indiquer leur niveau sous forme d'une lettre (A, B, C, D, E, F). Rappelons que l'évaluation fait partie des obligations de service des enseignants, mais que la transmission des notes peut tout à fait être retardée...

- **Associer les personnels administratifs** à cette action est nécessaire, notamment s'ils sont chargés de la collecte des notes, afin qu'ils soient informés le plus complètement possible et ne soient pas mis en porte-à-faux.

## Blocage de la mise en ½uvre du CCF :

- **Ne transmettre les éléments relatifs aux rubans pédagogiques ni aux coordonnateurs, ni aux directions d'établissement, ni aux présidents (ou vice-présidents) de jury**, de façon à ce que les présidents de jury eux-mêmes interpellent la DGER face au blocage de l'évaluation. En revanche, en argumentant sur l'insuffisance de moyens, multiplier les avenants aux plans d'évaluations.

- l'équipe (ou des membres de l'équipe) **ne transmet pas les informations relatives à l'évaluation à l'administration** (rubans, notes, copies).

**La condition première de la réussite de ces actions est naturellement la participation du plus grand nombre possible de personnels sans pour autant qu'il soit nécessaire que la totalité d'une équipe pédagogique y adhère. C'est pourquoi il est nécessaire qu'un débat large puisse avoir lieu dans le cadre d'une Assemblée Générale dès la pré-rentrée ou durant la semaine de rentrée.**

- Une autre **condition essentielle à la réussite de ces actions est le dialogue avec les parents d'élèves sur les raisons et les modalités de ces actions.** De premiers contacts pourront être pris à la rentrée lorsque les parents accompagneront leurs enfants (distribution d'un tract, échanges avec les parents...) et pourront être suivis d'autres initiatives ultérieures (ex. : invitation des parents à une rencontre parents / personnels de l'EAP d'initiative syndicale...).

**Un suivi quotidien de l'action sera assuré par  
l'intersyndicale**

**SNETAP-FSU - SYAC-CGT - SUD-RURAL**